Les objectifs de la coopération technique

Evolution du programme de l'AIEA

par Noramly bin Muslim

Le programme de coopération technique est l'instrument essentiel de l'action de l'AIEA en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans les pays en développement. C'est le Département de la coopération technique qui assure l'administration générale du programme, cependant que deux autres départements, celui de la recherche et des isotopes et celui de l'énergie nucléaire, se consacrent à l'appui technique. En 1986, par exemple, plus de 120 conseillers techniques de ces départements sont intervenus dans 846 projets en cours.

Directives et assistance sont fournies dans des domaines qui apportent aux Etats Membres des avantages immédiats. Il s'agit notamment de la satisfaction des besoins humains essentiels, des applications industrielles, de la production d'énergie, de la radioprotection et d'autres activités propres à accélérer la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité du monde. Ces activités sont financées par les contributions volontaires et par l'assistance en nature des Etats Membres et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Pour 1987, 35 millions de dollars des Etats-Unis ont été affectés au programme d'assistance et de coopération techniques de l'AIEA.

L'Agence intervient pour répondre aux besoins d'assistance des Etats Membres. Les activités et les projets qu'elle appuie ont un caractère authentiquement national et bénéficient du soutien du gouvernement et des institutions de contrepartie du pays intéressé. Ce soutien national est indispensable au succès des projets appuyés par l'Agence. Aucune assistance ne saurait remplacer un authentique engagement national.

D'une façon générale, le programme comporte une assistance aux projets visant des objectifs, des résultats et des publics déterminés. Le succès d'un projet dépend en grande partie de sa planification et de sa préparation. L'AIEA participe, s'associe et contribue aux projets qui présentent, pour elle comme pour les Etats Membres, un intérêt essentiel. Lorsque la planification est manifestement insuffisante, l'Agence apporte une assistance préalable qui donne l'occasion à son personnel et aux autorités locales d'étudier ensemble et de dresser des plans efficaces et réalisables.

L'Agence aide les Etats Membres à se rendre autonomes et à se préparer à recevoir le transfert de technologie en mettant en valeur leurs ressources humaines et en perfectionnant leurs institutions. Le programme procure des services d'experts, du matériel et des stages et peut ainsi orienter les Etats Membres dans l'élaboration de leurs projets d'avenir en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Les progrès récents

Les ressources affectées aux programmes ont augmenté, et les fonds disponibles s'accroissent maintenant à raison de 12% par an (*voir les graphiques*). La plus grosse part des ressources est consacrée à la fourniture de matériel aux Etats Membres.

Bien que les besoins de ceux-ci dépassent encore les ressources que l'Agence peut affecter à la coopération technique, la forte augmentation des moyens de financement a permis une notable expansion des activités et notamment la mise en route d'un plus grand nombre de projets à long terme (portant sur plusieurs années) qui devraient largement contribuer à la solution d'importants problèmes nationaux.

Perfectionnements

L'intérêt croissant manifesté par les Etats Membres a amené l'Agence à adopter quelques innovations qui amélioreront l'efficacité, la gestion et l'exécution des programmes sans compromettre la qualité de l'assistance fournie. L'assistance préliminaire à l'établissement des projets à long terme sera étendue. Tous les nouveaux projets de cette catégorie d'un montant supérieur à 100 000 dollars à entreprendre en 1987 entreront dans le cadre d'un plan de gestion qui

M. Noramly est le directeur général adjoint chargé du Département de la coopération technique de l'Agence.

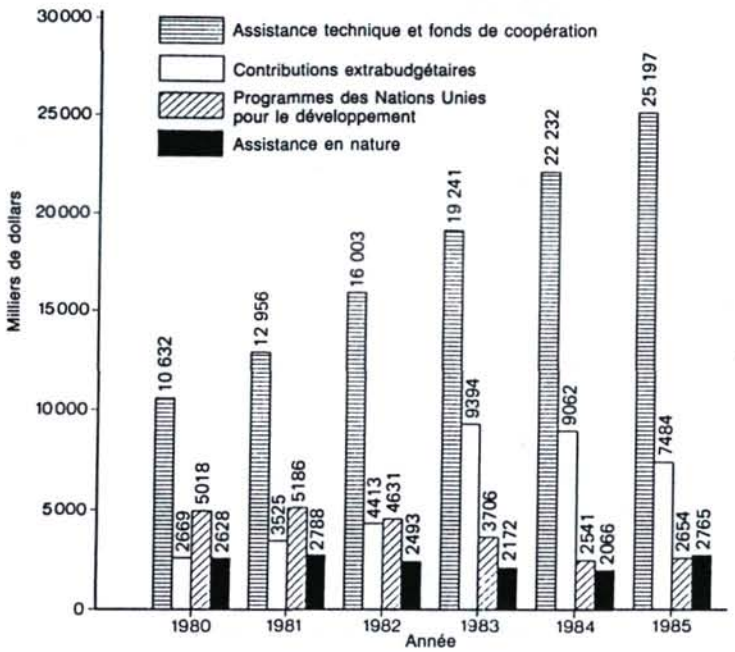

Ressources pour les programmes de coopération technique de l'AIEA: 1980–85

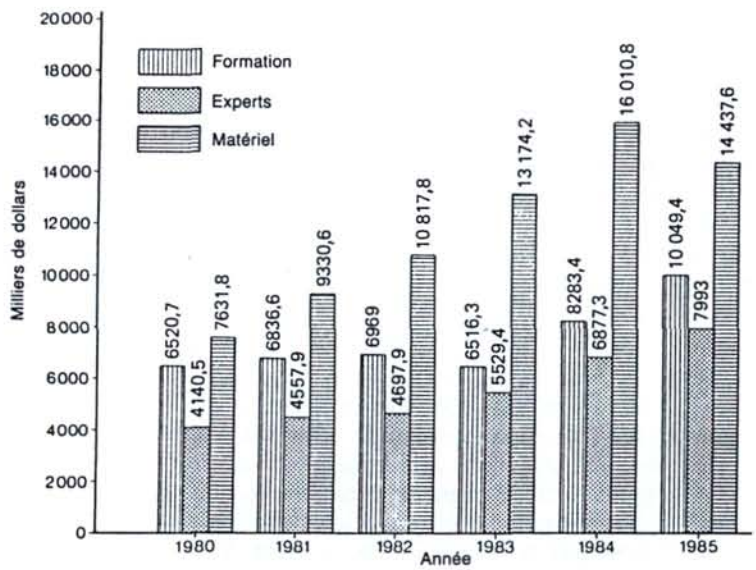

Emploi des ressources de la coopération technique de l'AIEA, 1980–85

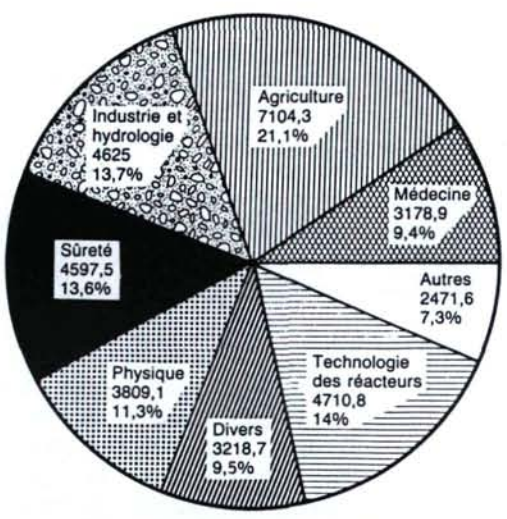

Principales activités assistées par le programme de coopération technique de l'AIEA, 1985
(en milliers de dollars)

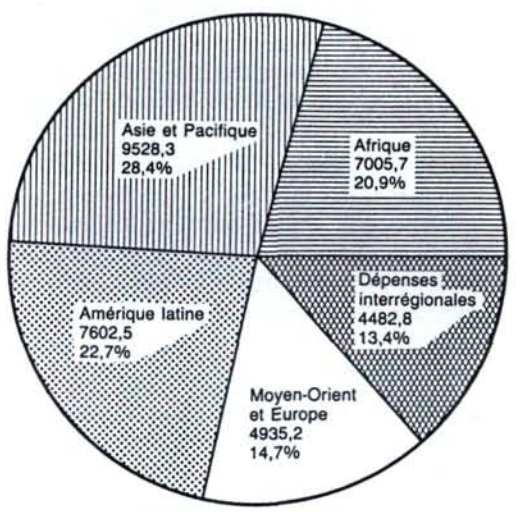

Où les ressources de la coopération technique de l'AIEA ont-elles été dépensées en 1985?
(en milliers de dollars)

précise les responsabilités de l'Agence ainsi que les obligations des Etats Membres ou des contreparties et définit les activités, les étapes et les objectifs à atteindre dans un délai déterminé.

L'évaluation des projets a aussi donné lieu à plusieurs initiatives constructives. La création d'un système de rapports intérimaires sur l'exécution des projets donne aux Etats Membres le moyen de rendre compte des résultats obtenus et des difficultés rencontrées et de signaler les points appelant des interventions supplémentaires. Grâce à ce système, l'Agence est au courant de l'état d'avancement des projets et sait quelles mesures correctives il faut prendre. On espère que les évaluations périodiques et l'évaluation continue permettront au Secrétariat de connaître les difficultés et de trouver les solutions qui amélioreront la qualité de l'assistance fournie. L'évaluation des projets a toujours pu donner des renseignements sur les opérations en cours, qui facilitent la direction des opérations tout en donnant d'utiles leçons qui peuvent servir à perfectionner à l'avenir l'assistance technique de l'Agence.

Orientations futures

Bien que les ressources dont l'Agence dispose pour l'assistance technique aient considérablement augmenté, elles restent encore très en deçà des besoins des Etats Membres, comme l'attestent le grand nombre des demandes qui doivent être rejetées et des projets approuvés qui attendent leur financement, témoignage de l'intérêt que de nombreux pays en développement portent à l'énergie atomique.

L'expérience de l'assistance technique et de la coopération avec les Etats Membres ouvre plusieurs perspectives:

- Les projets d'assistance technique tendent à devenir des programmes à long terme lorsque les Etats Membres s'engagent dans des programmes nationaux complets pour lesquels ils sont amenés à demander des moyens de formation, des services d'experts et du matériel. Par ailleurs, les pays qui n'en sont pas à ce stade demanderont probablement plus souvent une aide pour planifier et formuler leurs projets.
- Comme les Etats Membres commencent à se rendre compte qu'aucun programme ne saurait réussir sans un personnel compétent et bien formé, il y aura davantage de demandes de formation — bourses, voyages d'étude et cours spéciaux (y compris au niveau universitaire) — afin de tirer le meilleur parti des transferts de technologie.
- A mesure que les Etats Membres seront plus aptes à absorber les technologies nouvelles, il faudra changer les modalités et le contenu de la formation. Les Etats Membres seront alors en mesure de collaborer davantage entre eux au sein de leur région. Il faudra donc multiplier les cours de formation nationaux et régionaux dans des domaines déterminés. Il faudra aussi aménager la formation interrégionale afin de répondre aux besoins qui ne pourraient être satisfaits à l'échelon national ou régional. Pour améliorer les aptitudes nationales, il faudra penser à «former des formateurs».
- Pour les cinq années à venir, l'Agence peut prévoir, d'après l'évolution et les capacités techniques actuelles, les types d'assistance dont les diverses régions auront besoin. La région africaine demandera une assistance en vue de la création d'infrastructures nationales, des projets dans les domaines de l'agriculture et de la médecine et des inventaires des ressources nationales. Dans la région Asie et Pacifique, il s'agira surtout d'applications industrielles, comme l'attestent les priorités établies par les Etats Membres à l'intention du PNUD et les projets relevant de l'Accord régional de coopération (RCA) de l'Agence pour l'Asie et le Pacifique. Les pays d'Amérique latine chercheront surtout à créer des infrastructures et des capacités nationales, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la médecine et de l'industrie, comme l'attestent les projets nationaux et régionaux (ARCAL). Quant aux régions Europe et Moyen-Orient, il y aura augmentation de l'assistance à la préparation de programmes nucléo-énergétiques, aux applications industrielles et à la formation du personnel nécessaire à l'exécution de ces programmes.
- L'amélioration des infrastructures régionales et nationales conférera un rôle important à la coopération régionale. On s'en rend déjà compte dans les programmes des régions Asie et Pacifique et Amérique latine (*voir l'article à ce sujet dans le présent Bulletin*). De nouveaux programmes sont proposés dans le cadre du PNUD pour la région Afrique et les pays arabes. Cette coopération entre pays en développement favorise l'assistance mutuelle entre Etats Membres, ainsi que l'échange d'expérience et de personnel et l'usage en commun des installations. Elle peut aussi, dans un proche avenir, encourager le recours à des experts de pays en développement.
- Les Etats Membres attachant de plus en plus d'importance à la sûreté et à la protection radiologique, il y aura des demandes en ce qui concerne la radioprotection et la surveillance radiologique du personnel et de l'environnement.
- Comme une grande part de l'assistance de l'Agence consiste en fournitures de matériel, il faudra aider les Etats Membres à utiliser, à entretenir et à réparer ce matériel et assurer l'approvisionnement en pièces de rechange. Il y aura aussi des demandes pour la formation de réparateurs et la création de centres nationaux d'entretien.

En présence de ces tendances probables dans le domaine de l'assistance technique, il appartiendra à l'Agence de répondre aux besoins des Etats Membres. Des mesures sont prises en vue de déterminer ces besoins au moyen de consultations, d'après l'information communiquée par les responsables techniques dans leurs rapports sur les projets et sur leurs visites, par les experts et par les consultants, en procédant à des évaluations. La liaison devient aussi plus étroite entre les divers départements intéressés de l'AIEA en ce qui concerne la préparation des programmes et des budgets, les conseillers techniques de ces départements étant chargés de tous les aspects techniques des projets.